



Chaque geste compte.

INTERDICTION DE VENDRE OU DE FOURNIR CERTAINS PRODUITS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

À compter du 1^{er} septembre prochain, il sera interdit, sur le territoire de Prévost, de fournir ou de vendre trois types d'articles à usage unique soit :

- Les pailles en plastique;
- Les touillettes à café en plastique (bâtonnets pour brasser);
- Les cure-oreilles en plastique (la marque la plus connue est en carton).



Vous avez peut-être remarqué que certains restaurants et commerces ont déjà fait le virage!

Une certaine souplesse sera donnée quant aux pailles de grand diamètre en plastique (pour la barbotine par exemple) puisque ces produits ne sont actuellement pas offerts sur le marché en d'autres matières.

Il s'agit de la première phase d'application de notre règlement précurseur et innovant concernant les emballages et autres objets à usage unique ou individuel. En phase subséquente, à compter du 1^{er} février 2022, les commerces devront offrir de l'eau et du lave-glace en vrac pour pouvoir vendre ces produits en bouteilles ou en contenants.

RÉCUPÉRATION DE BANCS D'AUTO USAGÉS POUR ENFANTS

Offrez une deuxième vie à vos bancs d'enfants périmés en les amenant à l'écocentre d'où ils seront réacheminés vers une valorisation des sangles, de la mousse et du plastique! Venez les porter à l'écocentre.



PROGRAMMES DE SUBVENTION

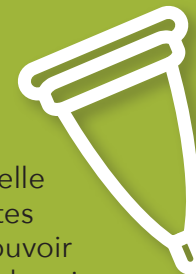
PLUVIOMÈTRE GRATUIT

Savez-vous combien de temps d'arrosage est nécessaire pour votre gazon? En premier lieu, savez-vous si votre pelouse a vraiment besoin d'arrosage? L'outil pour le savoir : le pluviomètre. Pluviomètre gratuit avec mode d'emploi disponible aux bureaux du Service de l'environnement.



AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT D'ARTICLES D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

Ce programme novateur a pour but de réduire les matières résiduelles associées à l'utilisation mensuelle de produits d'hygiène féminine comme les serviettes sanitaires et les tampons hygiéniques, et de promouvoir les options réutilisables. Remboursement de 50 % du prix d'achat taxes incluses jusqu'à concurrence de 100 \$ par période de 2 ans.



RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE À RABAIS

Spécial maison, tout le monde jardine!

Vu la grande popularité des barils récupérateurs d'eau de pluie cette année, la Ville offre un rabais supplémentaire sur ceux-ci. En effet, habituellement subventionnés et vendus à 60 \$, cinquante barils seront offerts à 40 \$ aux citoyens. Maximum de deux (2) par adresse. Les barils sont tous noirs et fabriqués à partir de contenants alimentaires recyclés.



AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE COUCHES ET SOUS-VÊTEMENTS DE PROTECTION LAVABLES

Tous les types de couches, culottes d'entraînement à la propreté ou sous-vêtements de protection pour adultes ou enfants lavables, neufs ou usagés.



Remboursement de 50 % du prix d'achat taxes incluse jusqu'à concurrence de 150 \$ par période de 2 ans. Les garderies et résidences peuvent recevoir jusqu'à 1000 \$.